



**1869** : Lavigerie se décide à ouvrir un postulat de Frères à Chassagne (Ardèche). Il ouvre aussi un postulat des Sœurs à Vans (France).

**1892** : Le cercueil de Lavigerie est processionnellement porté à la grande basilique où a lieu la Messe de requiem.

**Lettre au père Deguerry, supérieur à Jérusalem (8 novembre 1885)**

Mon cher Ami,

J'attendais depuis bien longtemps votre réponse et ne savais à quoi attribuer ce long silence. Je l'ai enfin reçue. Mais si elle m'est agréable, puisqu'elle m'apporte de vos bonnes nouvelles, elle ne m'avance guère pour le reste. Je vais reprendre une à une les questions que vous traitez: 1° et 2° - Relativement aux dépenses à faire pour les acquisitions de maisons devant Sainte-Anne et la probatique, je vous envoie ci-joint la lettre du ministère des Affaires étrangères qui m'annonce l'allocation destinée à couvrir la moitié du prix d'acquisition, mais jusqu'à concurrence de vingt mille francs seulement. Vous vous conformerez à cette lettre, et dès que l'acquisition sera terminée, vous m'en ferez savoir le chiffre, pour lequel je vous autorise du reste dès maintenant, à faire traite en temps opportun sur Mr Tournier.

3° - Pour le Credo, puisqu'il ne reste plus rien de l'ancien sanctuaire, ce qui en un sens est fâcheux et en l'autre, je porterai moi-même un plan complet lorsque j'irai à Jérusalem, si je puis y aller l'année prochaine : cela devient, en effet, encore une fois douteux. Nous avons le choléra à Tunis depuis un mois environ, mais un choléra honteux qui couve mais ne se résout pas à éclater. Jusqu'à présent, le chiffre des cas n'a jamais dépassé seize en un jour, et le chiffre le plus élevé des morts a été de onze.

Tout cela, à peu près exclusivement chez les Juifs, car il n'y a eu en tout que quatre ou cinq Européens et autant de Musulmans atteints. Mais ceux qui ont une longue expérience du pays, comme les Sœurs de Saint-Joseph, les Pères Capucins et les anciennes familles, sont unanimes à affirmer que, dans les deux épidémies précédentes, le choléra a commencé à la même époque et de la même manière, mais qu'il a traîné pendant tout l'hiver ou même a semblé s'assoupir pendant des semaines entières, et qu'ensuite, au printemps, il s'est développé fortement et est devenu terrible pendant l'été, où il a enlevé jusqu'à mille personnes par jour, et cette fois sans distinction de nationalité.

Si tout cela se produit, impossible, vous le comprendrez, de m'absenter, surtout avec la terreur qui s'empare déjà des populations, principalement des Juifs, des Maltais et des Siciliens. Si je ne viens pas, je vous enverrai du moins mes plans avec mes instructions pour le Credo. 4° - J'en dis autant pour Sainte-Anne, au sujet de laquelle je garde vos indications. 5° - Quant au placement de fonds, je suis bien déci-

dé à ne pas le faire au-dessous d'au moins 8%. Mais comme je vois que vous ne trouvez rien de semblable en maisons de ville ou en jardins, je vous demande de bien étudier le placement de fonds sur hypothèques suivi en Palestine. Voyez avant tout quelles sont les conditions nécessaires pour que les placements soient absolument à l'abri de toute chance de perte, ou, comme disent les gens d'affaires, que ces placements soient de tout repos. D'après ce que je vois des opérations des banquiers de Jérusalem, il me semble que le taux doit être très élevé et satisfaire par conséquent à mon programme.

Quant à acheter des propriétés pour attendre la plus-value, je ne m'y résoudrai que si les quêtes entreprises en Amérique par le père Vignon accompagné par M. Naulaerts, vicaire de Médéah, mettent des ressources considérables entre nos mains. Mais, jusqu'ici, ils n'en prennent pas le chemin. Le père Vignon, après s'être offert avec une manière d'enthousiasme pour cette œuvre, fait là-bas sottises sur sottises. Depuis un mois et demi qu'il est parti, il n'a encore rien envoyé.

Voilà toutes les affaires passées en revue. Quant à votre maison de Sainte-Anne, on vous a servi en tout selon vos désirs, et j'espère dès lors que la maison ne pourra que bien marcher. Je vous ai fait transmettre il y a quelques jours, par le père Federlen, la demande d'un enfant de votre école apostolique. Je voudrais qu'on pût lui donner satisfaction, s'il n'y a rien à dire contre ce pauvre petit dont la lettre m'intéresse. Au besoin, reprenez-le dans ce cas, au moins provisoirement, et je me chargerai d'arranger l'affaire à Rome.

